VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

John F. McCulla et als vs Thomas McCulla et al.

No 4 296—Vingtième Cour de District Judiciaire paroisse de Lafourche.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 20 août 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 mai 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée par la susdite Honorable Cour mentionnée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, designé par la lettre B, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Camp, l'avenue Louisiana et la rue Tonne dano étant à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Magazine et Toledano contenant un lot designé par la lettre A sur ledit plan et mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par le No 3337 [vieux No 915] rue Magazine, et comprennent un cottage simple ayant deux étages à l'arrière, contenant 7 chambres, chambre à bains, etc.

2. Un certain lot adjoint au lot ci-dessus mentionné, désigné par la lettre C ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjoint au lot B et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds—les améliorations sont désignées par le No 3333, rue Magazine, et sont identiques à ceux de la propriété premièrement décrite.

3. Un autre lot dans les mêmes District et Ilet et adjoint au lot C, désigné par la lettre D et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les bâtisses sont désignées par le No 3-29 rue Magazine et sont les mêmes que les propriétés ci-mentionnées.

Les dits lots B, C, D, forment une partie des lots désignés par les Nos 7, 8, 9, sur un devis annexé pour référence à un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 20 février 1858. Toutes les propriétés ci-dessus étant situées en la ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde en deux payments égaux, payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication; la partie à crédit devant être représentée par billets à ordre dont endossés par l'acquéreur et fait en coupons en parties aux d'effectuer une division entre les parties demandeurs et défendeurs, c'est à dire en six parties différentes, avec le droit de l'acquéreur de payer au comptant un ou toutes les parties à crédit le jour de la vente; les billets devant être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de non aliénando. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant ————, notaire, avec la clause d'honoraires d'avocat, à 10 pour cent en cas que les billets soient placés entre les mains d'un avocat pour collection, et le crédit dont les de vente devant être aux frais des acquéreurs. Les bâtisses sur ladite propriété devant être assurées pour au moins trois quarts de leur valeur, et les primes s'il y en a doivent être payées au porteur ou prêteur des dites billets. Les billets devant être payables à la Banque de Lafourche, Thibodaux, Louisiane. Les loyers des propriétés louées à tant devant être payés aux acquéreurs à partir de la date de la vente. Les loyers dès devant appartenir aux parties demanderesses et défenderesses; savie des propriétés louées sera assurée le jour de la vente.

20 juil—20 21 28—août 4 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Sarah Strelitz, veuve de Leon Lehman.

No 100,778.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 1er août 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précité, Division B, daté du 25 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante, décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain situés à Hanson City, paroisse de Jefferson, dans l'Ilet No 11, borné par les avenues Maryland et Farrar, le Boulevard Louisiana et la rue Bowen, désignés par les numéros 22 et 23 sur un plan de ladite ville déposé au bureau du "Recorder" de la paroisse de Jefferson et mesurant comme suit: 25 pieds de face chacun à l'avenue Maryland sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles à une allée en arrière.

Les améliorations consistent en un cottage simple contenant magasin, cinq chambres et hangar. A deux lots de la grue du L. R. et N. R. R.

Les susdites ventes ci-dessus mentionnées seront faites à 3 heures de l'après-midi, à la date ci-mentionnée sur les lieux No 2400 rue Danville.

Conditions — Pour la propriété foncière et effets mobiliers, comptant. 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les taxes de 1912 devant être acquittées par l'acquéreur.

Acte de vente avant W. W. Young, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 juin—20—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

May Florence King, épouse de Charles L. Gunn, et al., vs Hazel Widener King et als.

No 100,568—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 30 JUILLET 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement du 17 juin 1912 et signé le 21 juin 1912 par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent et y appartiennent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Constance [anciennement Foucher], Peydras et Lafayette, mesurant 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine, 26 pieds 10 pouces en largeur en arrière et face à la rue Constance [anciennement Foucher], sur 148 pied 10 pouces en profondeur sur la ligne du lot No 1 adjoignant et 150 pieds 2 pouces et 6 lignes en profondeur sur la ligne du lot opposé lequel est le numéro 3; ledit lot étant connu comme le No 26 et dans la même propriété acquise par feu John E. King, par achat suivant des titres fonds d'Henry Hart, par acte passé devant Marcel T. Ducros, ancien notaire en cette ville, le 15 septembre 1871; le dit lot et améliorations sont désignés par les numéros municipaux 524 et 526 rue Magazine et 526 rue Constance; sujets à un bail expirant le 30 septembre 1912 de $1,500 par an.

2. Deux certains lots de terrains ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent et y appartiennent de quelque façon, désignés par le numéro municipal 1235 rue Josephine, situés dans l'ouvrage bornée par les rues Josephine, Chouman, Camp et St. André, dans le Quatrième District de cette ville, les dits lots s'adjoignant l'un l'autre et sont désignés par les numéros huit et neuf sur un plan du dit carré dressé par W. T. Thompson, voyer le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. E. Beard, alors notaire en cette ville, comme No 15 de son livre de plan, une copie certifiée duquel plan du dit Thompson, daté du 14 octobre 1858 qui renferme une vente des dits lots, de Mme Simon L. Gelbey, audit Norman, passé le 2 novembre dernier. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds cinq pouces et cinq lignes de face sur ladite rue Josephine, sur 125 pieds en profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, étant la même propriété acquise par le dit John E. King par achat de John M. Norman suivant acte passé devant William L. Popps, notaire en la dite ville le 16 septembre 1859, rendu, sujets à un bail expirant le 30 septembre 1912 de $480 par an.

Conditions — Un tiers en plus comptant, le solde [illegible] prix devant être payé par paiements partiels d'un et deux ans, portant intérêt au taux de sept pour cent depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque, et donner les clauses usuelles dans l'acte d'hypothèque concernant l'assurance et le transfert de tout paiement des taxes et dû pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant pour lequel il serait poursuivi en cas de poursuite pour recouvrement, déclinée notre en quelques parties de collocation, dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Actes de vente devant Charles Schneider, notaire aux frais de l'acquéreur.

28 juin—13 20 - juil 7 14 21 28 30

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Unorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, No 100 918.

Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A dossier No 100 918 dans l'affaire intitulée succession de Mme Stella Laura Dwyer épouse d'Edouard F. Henriques et ordre daté et signé du 25 juin 1912 et adressé à Joseph L. Unorato encanteur j'ai vendu en vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne à midi, JEUDI, le 1er août 1912 les propriétés suivantes décrites à savoir:—

1 Deux certains lots de terrains et améliorations qui sont les lots A et B et mesurent ensemble soixante pieds six pouces de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et forment le coin des rues Robert et Sud Robert ou dans le carré 609, borné par les rues Robert, Soniat, Freret et Sud Robertson.

2. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 608 borné par les rues Robert, Soniat, Freret et Sud Robertson marqués C D E, adjoignant l'un l'autre et mesurant ensemble quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3 Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 719 borné par l'avenue Napoléon, les rues Roman Jean et Prieur désignés par les numéros 9, 10 et 11 sur un plan de H. W. W. Reynolds, daté du 1er mai 1897 et mesure comme suit: Le lot numéro neuf 30 pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Prieur. Les lots numéros dix et onze mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 et devant aussi payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats devant morale qui sera désigné par l'Administrateur. Les acquéreurs devront déposer 10 0/0 par portant intérêt au pénalité, au moment de l'adjudication avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

SUCCESSION DE ROBERT DORSEY SR.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Senior, Dossier No 98,597, ledit ordre daté et signé 19 juin 1912, et adressé à J. L. Unorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, le MARDI, 30 juillet 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toute cette parcelle de terrain situé dans le Septième District de cette ville dans le carré 285, borné par les rues Burdette, Panola [entre fois Cypress] Sycamore [entre fois Neuvième] et Fern [anciennement Washington] ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison cabine en bitte près du coin des rues Burdette et Panola, composée des lots au deux trois quatre, cinq et six, chacun de ces dits lots mesure trente [30'] pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120' pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant le coin des rues Burdette et Pano a Le lot six [6] sera vendu seul séparé et distinct des autres lots.

Conditions—Comptant, un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance s'il y en a en un crédit d'un ou deux ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être attestée par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant (7 0/0) sept pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles, et dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et les acquéreurs devant payer en sus du montant de leur enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912. Actes de vente aux frais des acquéreurs, incluant coûts et certificats, devant W. F. Brewer, notaire. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent, ne portant ni intérêt ni pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

German American Savings Bank & Trust Co., administratrice.

Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.

28 juin—28 30—juil 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 98,630, dans l'affaire intitulée W. H. Openweyer vs National Automatic Fire Alarm Company of Louisiana, ledit ordre daté et signé du 18 juin 1912, et adressé à J. L. Unorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, 23 juillet 1912—

1,375 ACTIONS DU CAPITAL DE LA AUTOMOBILE FIRE ALARM AND SIGNAL COMPANY.

CONDITIONS—Comptant.

WM C. SORIA.

WHITNEY CENTRAL SAVINGS BANK AND TRUST CO., Receivers.

Encanteur, 910 rue Gravier.

H. W. ROBINSON, E. M. STAFFORD, FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, avocats pour les Receivers.

12 juil—12 14 21 23

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Sans Limite ni Réserve.

COTTAGE DOUBLE,

2640-42 rue Banks.

A l'Encan JEUDI, 1er Août, à Midi.

Succession de Paul Z Lacoste.

No 96,422—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 28 juin 1912, No 96,422, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le JEUDI, 1er août 1912, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, Commune, Boudin, Dorgenois et Banks. Ledit lot étant de forme irrégulière et mesure cinquante-six pieds de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Broad et cent six pieds un pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, et dix neuf pieds neuf pouces en largeur en arrière. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 2140-42 rue Banks.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes d'Etat et de Ville pour 1912. Acte de vente devant être passé devant Jas B. Roscoe, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur qui est aussi requis de déposer dix pour cent du montant de ladite enchère chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

MORRIS G. GUERARD Encanteur.

M. M. Boatner, Chas A. Byrne, Jas B. Roscoe Jr, avocats

30 juin—juil 7 14 21 28—août 1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles H. Crowley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,066 — Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George E. Fisk et Frank Fisk, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Oliver S. Livaudais, avocat.

14 juil—14 19 23

VENTES A D'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains Vacants.

Sur la rue Sud Cortez.

SUCCESSION DE ROSE DIXON CONNUE COMME ROSE AUGUSTE, AUS SI ROSE BRYANT

No 100,707—Division B.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 338 rue Carondelet— MARDI, le 23 juillet 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, jugement lu et rendu en cour ouverte le 12 juin 1912 lu, signé en cour ouverte le 19 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après sera vendu.

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 727, borné par les rues D'Hemécourt, Baudin, Cortez et Télémachus, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 27 et 28 d'après un arpentage par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville daté du 1er février 1896, et d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt quatre pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Cortez sur quatre-vingt-dix pieds en profondeur. Etant la même propriété que le demandeur Alvin Bryant, et la dite Rose Dixon, décédée, a achetée le 4 juin 1901 de Wm H Grunewald, par acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire, enregistré dans le livre des transferts 181, folio 444.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère tous les certificats et recherches de taxes ainsi que les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1912, et devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente et l'enregistrement aux frais de l'acquéreur, pardevant Sol. Weiss, notaire.

Lyle Saxon, avocat.

22 juin—22 23 30—juil 7 14 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

Dans le Troisième District.

Nos 1908-1910 rue Lapeyrouse.

Succession de Mme Dora B. Seelig.

No 100,648—Division C—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO. — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet. — Le MARDI, 13 août, 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 5 juillet 1912, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété suivante sera vendue—

La partie arrière du lot sept du carré No 901 dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Lesseps, laquelle parcelle de terrain se trouve à une distance de quatre vingt dix neuf pieds trois pouces du coin des rues Lapeyrouse et Prieur et a une façade de quarante six pieds six pouces sur la rue Lapeyrouse sur une profondeur de trente pieds entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent ou en dépendent. Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1908-1910 rue Lapeyrouse, contenant deux chambres et hangar, de chaque côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde, s'il y en a, en billets à un et deux ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente, et assumer toutes les taxes de 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant être encaissés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte soit passé. Actes de vente aux frais de l'acquéreur, devant Felix J. Dreyfous, notaire.

A. D. Danziger, avocat.

11 juil—11 14 21 28—août 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Bonne occasion pour placement.

Joli cottage double dans le Sixième District,

Nos 3715-3717 rue Clara.

Succession d'Alexandre McDermott— No 101,084—Division B —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—Le JEUDI, 15 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé du 11 juillet 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comme Nos 3715-3717 rue Clara, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No trois, borné par les rues Willow, Clara, Delachaise et Général Taylor, désigné comme lot No vingt-six sur une copie en bleu d'un croquis et certificat d'arpentage signé par D. E. Berthere et Son, annexé à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 14 août 1906, suivant lequel croquis ledit lot mesure trente-pieds de pouce et quatre lignes de face à la rue Clara, trente pieds en largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, cinq pouces et six lignes sur la ligne du côté du dit lot No 26 plus près de la rue Delachaise et cent vingt cent pieds, un pouce et six lignes sur la ligne divisant les lots vingt-six et vingt-sept.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos 3715-3717 rue Clara contenant cinq chambres, bains, connexions d'égoûts, etc., hangar dans la cour, trottoir en béton, mur en blocs de ciment de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en 1912 et déposer 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente et tous certificats aux frais de l'acquéreur devant Henry G. McCall, notaire.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

14 juil—14 21 28—août 4 11 15

AVIS AUX CREANCIERS

Interdiction de Mary D. Stevens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 98,115 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bank of Orleans, administratrice pro tempore dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. — H. W. Robinson, avocat.

18 juil—18 21 28

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

Trade Marks
Designs
Copyrights &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel. Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Susan Lippman, Veuve de Joseph Turk.

No 100,985—Cour Civile de District, Division D.

GRANDE RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES,

Ayant terrain de choix, 1135 rue Philippe, Encoignure Camp.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 18 juillet 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots 15 et 16, dans l'Ilet No 25, borné par l'avenue Jackson, les rues Magasin, Philip et Camp, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté du 15 avril 1848, déposé comme plan No 35 en l'étude de G. E. Beard, ancien notaire, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds, cinq pouces et trois-quarts de ligne de face à la rue Philip sur cent vingt huit pieds, dix pouces et trois lignes et demie de profondeur; le lot No 16 forgant l'encoignure des rues Philip et Camp.

Les améliorations sont connues comme No 1135 rue Philip et consistent en une résidence simple à deux étages, contenant vestibule, salon double, salle à manger, cuisine, office, cinq chambres à coucher, bains, gas et égoûts.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour l'année 1912. Acte de vente devant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de la vente.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ADAM WEBER.

No 100,871 — Cour Civile de District — Division A.

2308-10 rue Annonciation, entre les rues Philip et Sarpaire. Cottage double.

2312-14 rue Annonciation, entre les rues Philip et Sarpaire. Cottage double.

611-13 rue Philip, entre les rues St Thomas et Chippewa. Cottage double.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — L. sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 juin 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 6, dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Philip, Chippewa et Sarpaire, sur un plan dressé par F. M. Tourné, voyer, daté du 10 juin 1859, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, comme plan No 136, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 2308-10 rue Annonciation, et comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie, 5 chambres, etc.

2. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Philip, Sarpaire et Chippewa, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur d'environ cent quinze pieds dix pouces entre lignes parallèles et formant une partie du lot de terre désigné par le No Cinq sur un plan par F. M. Tourné, le 10 juin 1859, le dit lot est désigné par la lettre C sur un devis dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, daté du 5 octobre 1889, et annexé au dit devis, ladite portion de terre mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation, commençant à une distance de quatre-vingt-quinze pieds, onze pouces et une ligne de l'encoignure des rues Annonciation et Philip, sur une profondeur de cent seize pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double ayant 3 chambres, etc., de chaque côté et connues par les Nos municipaux 2308-10 rue Annonciation.

3. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 65, comprise entre les rues Philip, St Thomas, Chippewa et l'avenue Jackson, mesurant trente pieds cinq pouces de face à la rue Philip, sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes égales et parallèles, lequel dit lot s'étend à une distance de quatre vingt pieds cinq pouces de la rue St Thomas comme il est démontré sur un devis, annexé à un acte, passé le 19 octobre 1871 pardevant J. F. Coffey, ancien notaire de cette ville. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 611-613 rue Philip, consistant en un cottage double contenant 5 chambres en chaque de chaque côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le solde en billets des acquéreurs portant la date de l'adjudication, payables à un et deux ans après leur date avec cept pour cent d'intérêt par an de telle date jusqu'au paiement, devant être garnis par hypothèques et privilège de vendeur sur la propriété vendue sous les stipulations usuelles, incluant honoraires d'avocat en cas de procès, transferts d'assurances, etc.. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage des actes de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 et payer pour les actes de vente devant être passés devant Félix J. Dreyfous, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

A. D. Danziger, avocat.

20 juin—20 23 30—juil 7 14 21 23

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE EN BOIS

No 1405 rue Marigny.

Mme Elizabeth Murray, épouse de William F. Miller, et als, vs John F. Murray.

No 109,712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 25 juillet, 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1912, et signé le 21 juin 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage simple en bois à un étage et composé, No 1405 rue Marigny, contenant galerie et six chambres en un certain lot de terrain, ainsi que tous les droits, voies et privilèges, etc., situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 616, borné par les rues Marigny, Mandeville, Villeré (autrefois Gired) et Robertson, désigné par le numéro quatre sur un plan particulier, dressé par A. Uschaing, et mesurant suivant ledit plan, en mesure américaine trente deux pieds (32') de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds (120') de profondeur entre lignes parallèles et est composé des parties des lots Nos 17 et 18. Sur le côté se trouve une entrée pour charrettes. Dans bon et convenable voisinage et découvert par plusieurs lignes de cars.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1912 et payer dix pour cent (10 0/0) à valoir sur le prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acquéreur se levant toutes les loyers depuis et après le passage de l'acte de vente et le paiement du prix. Actes de vente devant Maloney C. Seniel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 juin—23 30—juil 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrains à bâtir qui s'améliore

Sur Ligne de Chars Electriques

—A—

"Gentilly Terrace & Edgewood".

Succession de Delphine Gravier.

No 87,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 16 juillet 1912, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Premier—Six certains lots de terre dans l'Ilet borné par la rue Law, la Promenade Florida, les rues Hunters, maintenant Reds, et Deers, désignés comme lots 11, 12, 13, 24, 25 et 26 de l'Ilet No 220 du faubourg Franklin [maintenant 1488] Les lots 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deers sur 104 pieds, 6 pouces et 3 trois lignes en profondeur. Les lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hunters, maintenant Reds, sur 154 pieds, 6 pouces et 3 lignes en profondeur, le tout d'après un plan par Surgi, daté du 27 avril 1836, acquis par Delphine Gravier, de Adolph Lange, par acte pardevant Jos Cuvillier, notaire, le 29 juillet 1836.

Deuxième—Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nile-Orléans, désignés sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 27 mai jour d'avril 1836, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire, par les numéros dix et onze, dans l'Ilet No 1286 [autrefois l'Ilet No 202 de l'ancien faubourg Franklin], borné par l'avenue Franklin, les rues Reds, autrefois Hunters, Dorgenois autrefois Magistrat et Law. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Reds, autrefois la rue Hunters, sur une profondeur de 104 pieds, 11 pouces et 2 lignes; entre lignes parallèles. Un grand motif pour spéculation et placement.

Conditions: Comptant, les taxes dues et exigibles en 1912 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. B. Grimage, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double Cottage Neufs,

Sur une avenue principale

Nos 2400-2402-2404-2406 Avenue Louisiana.

Succession de Thomas Roth.

No 100,889—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.— W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 juillet 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot